



# Immatriculation en bref

## Déclaration des distances

Renouvellement 2026-2027

Septembre 2025

## Renouvellement simple et rapide de l'immatriculation IRP de vos véhicules

### À quoi sert la déclaration des distances ?

La déclaration des distances sert à établir la somme que vous devrez payer pour l'immatriculation de vos véhicules qui circuleront à l'extérieur du Québec du **1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027**.

Notez que les droits d'immatriculation par Administration sont établis selon la méthode de calcul au prorata, c'est-à-dire en calculant le pourcentage de kilomètres parcourus dans une Administration par les véhicules d'un parc par rapport au kilométrage total parcouru dans toutes les Administrations par ces mêmes véhicules.



### Quand doit-elle être transmise ?

Veuillez nous transmettre votre déclaration des distances dûment remplie selon les dates suivantes :

- Du **8 septembre au 31 décembre 2025** dans **SAAQclic Entreprises**.
- Dès maintenant et jusqu'au **15 novembre 2025** pour un envoi par télécopieur ou par la poste.

Pour plus d'information, consultez le **Guide sur l'immatriculation IRP**, disponible sur le site Web de la Société, dans la section « Immatriculation », rubrique « Régime d'immatriculation international ».

#### Note

Concernant les véhicules dont vous ne souhaitez pas obtenir d'immatriculation IRP pour la période du **1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027**, vous devrez vous présenter dans l'un de nos points de service à compter du **1<sup>er</sup> avril 2026** afin de les immatriculer selon leur nouvel usage.

### Comment la remplir ?

Si vous avez circulé entre le **1<sup>er</sup> juillet 2024** et le **30 juin 2025**, indiquez pour chacune des Administrations le kilométrage réel effectué par tous les véhicules de votre parc IRP durant cette période.

À noter : L'exactitude est obligatoire. Inscrivez le kilométrage précis, tel qu'il a été enregistré, et non une estimation ou un chiffre arrondi.

### Comment la transmettre ?

#### Gagnez du temps et faites-le en ligne !

La façon la plus simple et la plus rapide est de transmettre votre déclaration directement dans **SAAQclic Entreprises** : [saaqclic-entreprises.saaq.gouv.qc.ca](http://saaqclic-entreprises.saaq.gouv.qc.ca).

Vous pouvez aussi nous l'envoyer par la poste ou par télécopieur au moyen du formulaire *Déclaration des distances — Immatriculation IRP*, rempli et signé.

**saaqclic**



#### Service aux entreprises (IRP)

Société de l'assurance automobile du Québec  
333, boul. Jean-Lesage, C-3-33  
Case postale 19600, succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 8J6

Téléphone : 1 800 361-7620

Télécopieur : 418 646-5677 ou 1 855 868-0153

#### Société de l'assurance automobile

**Québec**

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité